Extrait du Registre des Délibérations

Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 3 décembre 2024, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 27 novembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS:

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, GAQUERE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélio, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 3), LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BECUWE Pierre (à partir de la question 3), BERTIER Jacky (à partir de la question 11), BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DELANNOY Marie-Josephe (à partir de la question 6), DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme (à partir de la question 12), DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FURGEROT Jean-Marc, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François (à partir de la question 7), LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, MACKE Jean-Marie, MALBRANQUE Gérard, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic (à partir de la question 19), PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUVOST Marcel (à partir de la question 6), QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy (à partir de la question 4), SGARD Alain, TASSEZ Thierry, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS:

LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LEFEBVRE Nadine, DUCROCQ Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, DEFEBVIN Freddy donne procuration à DEROUBAIX Hervé, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MARIINI Laetitia donne procuration à LECONTE Maurice

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

SOUILLIART Virginie, BARROIS Alain, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DECOURCELLE Catherine, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, LEVENT Isabelle, MAESEELE Fabrice, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, MATTON Claudette, OPIGEZ Dorothée, SANSEN Jean-Pierre, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur DELBECQUE Benoît est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE 3 décembre 2024

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

TARIFS DE LA BILLETTERIE DE LA CITE DES ELECTRICIENS SUITE A LA DISSOLUTION DE L'EPCC

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Garantir l'accès à l'offre culturelle et à la pratique culturelle.

Par délibération n°2024/CC166 du 03 décembre 2024, le Conseil communautaire a décidé la dissolution de l'EPCC Cité des électriciens, comme le Conseil municipal de Bruay-La-Buisière l'avait fait le 28 novembre, et la reprise de l'activité culturelle de cet équipement en régie par la Communauté d'Agglomération.

Afin de permettre au site de fonctionner dès que la dissolution de l'EPCC sera prononcée par arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, il convient de fixer les tarifs des activités payantes dispensées à la Cité.

Cela concerne les entrées pour les visites individuelles, de groupes, pour les visites commentées et pour les ateliers.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 20 novembre 2024, il est proposé à l'Assemblée d'adopter la grille de tarifs des activités payantes applicable à la Cité des Electriciens à compter de sa reprise en régie après dissolution de l'EPCC. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de fixer et réviser les droits d'accès aux équipements communautaires et les tarifs des prestations et services associés (activité, stage, atelier, réparation et maintenance des équipements loués, mise à disposition de salles...).

Sur proposition de son Président, Le Bureau communautaire, A la majorité absolue,

<u>ADPOTE</u> la grille de tarifs des activités payantes applicable à la Cité des électriciens à compter de sa reprise en régie après dissolution de l'EPCC.

<u>PRECISE</u> que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

<u>INFORME</u> que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 0 9 JAN 2025

Et de la publication le : 0 9 JAN. 2025 Par délégation du Président,

Le Vice-président délégué,

DAGBERT Julio

DAGBERT Julien

PRESENTATION DES TARIFS DE BILLETTERIE DE LA CITE DES ELECTRICIENS A BRUAY-LA-BUISSIERE

	,	Type de prestations			Conditions d'application
	Plein tarif		(en euros)		
	Entrée	Tarif réduit		4	Pour les demandeurs d'emploi, les titulaires d'une des cartes du Louvre-Lens, les personnes en situation de handicap,les enseignants et les guides conférenciers, les accompagnants des artistes invités, les accompagnants des anciens habitants de la Cité, les bénéficiaires des minima sociaux
		Gratuit		0	Jusqu'à 26 ans. Pour les journalistes, les locataires de gîtes, les artistes invités, et les anciens habitants Pour tous lors d'événements culturels (Festival "Vacances à Gardincour !", toutes les journées nationales sous l'égide du Ministère de la Culture, Sainte-Barbe) Dans le cadre de l'organisation de jeux concours (nombre d'entrées défini de gré à gré suivant les partenariats)
		Tarif tribu		20	5 personnes
		Tarif tribu		23	6 personnes
		Tarif tribu		26	7 personnes
		Tarif tribu		29	8 personnes
		Plein tarif		4	
	Visite plein air	Tarif réduit		3	
		Tarif tribu		16	5 personnes
		Tarif tribu		18	6 personnes
		Tarif tribu		20	7 personnes
		Tarif tribu		22	8 personnes
		Tarif horaire		4	
	Atelier			6	Tarif plein
Individuel		Atelier (1h30)		4	Tarif réduit pour tout enfant dont l'adulte accompagnant suit la visite thématique organisée à la même heure
		Atelier assuré par les médiateurs de la Cité les mercredis et vendredis des vacances scolaires de la zone B		0	Gratuit
	Visite guidée + accès aux expositions	Plein tarif		8	
		Tarif réduit		5	Pour les demandeurs d'emploi, les titulaires d'une des cartes du Louvre-Lens, les personnes en situation de handicap,les enseignants et les guides conférenciers, les accompagnants des artistes invités et les accompagnants des agents de la Cité, les accompagnants des anciens habitants de la Cité, les bénéficiaires des minima sociaux, les détenteurs du Pass Musées Proscitec
		Gratuit		0	Jusqu'à 26 ans. Pour les journalistes, les locataires de gîtes, les artistes invités, les anciens salariés de la Cité et les anciens habitants Pour tous lors d'événements culturels (Festival "Vacances à Gardincour !", toutes les journées nationales sous l'égide du Ministère de la Culture, Sainte-Barbe) Dans le cadre de l'organisation de jeux concours (nombre d'entrées défini de gré à gré suivant les partenariats)
		Tarif tribu		25	5 personnes
		Tarif tribu Tarif tribu		28	6 personnes 7 personnes
		Tarif tribu		34	8 personnes
	Atelier	Tarif horaire		100	Jauge : 10 à 25 personnes
	Visite guidée	Tarif horaire		100	Jauge : 10 à 25 personnes
	Visite théâtralisée	Les Murs ont des oreilles	1h30	400	Durée : 1h30 - jauge : 10 à 40 personnes
	Dégustation thématique			4,5	par personne
	Forfait scolaire et assimilés (centre de loisirs, champ social, etc.)	Visite ou visite + atelier	Première heure Demi-heure	50 25	Jauge : 10 à 25 personnes
		Visite théâtralisée <i>Les Murs ont des oreilles</i>	supplémentaire 1h30	250	Durée : 1h30 - jauge : 10 à 40 personnes
		Visite guidée	1h00	50	
		Atelier	1h00	50	Jauge : 2 à 10 personnes
Petit groupe (entre 2 et 12	Forfait "petits groupes" (2				1

personnes)	à 12 personnes)				
personnes,	The state of the s	Visite théâtralisée <i>Les</i> <i>Murs ont des oreilles</i>	1h30	250	Durée : 1h30 - jauge :jusqu'à 10 personnes
Groupe	Scolaires et acteurs de l'ESS	Atelier	1h00	100	
		Atelier	1/2 h supplémentaire	25	
		Visite guidée	1h00	100	
		Visite guidée	1/2 h supplémentaire	25	
Groupe	Forfait séminaire	Accueil café / viennoiserie + location d'une salle + mise à disposition du matériel (rétroprojecteur, paperboard, wifi + goûter/café	4h	200	37,5 euros de l'heure pour l'entreprise soit un coût de 9,40 euros par personne sur une base de 16 personnes
		Accueil café / viennoiserie + location d'une salle + mise à disposition du matériel (rétroprojecteur, paperboard, wifi + goûter/café	8h	350	37,5 euros de l'heure pour l'entreprise soit un coût de 15,60 euros par personne sur une base de 16 personnes
Groupe	Location des espaces	Location des espaces extérieurs et/ou intérieurs	journée	fourchette de 600 à 6 000 €	
		Forfait séminaire (chez Gisèle ou salle d'atelier)	1/2 journée	240	
		Forfait séminaire (chez Gisèle ou salle d'atelier)	journée	420	